

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

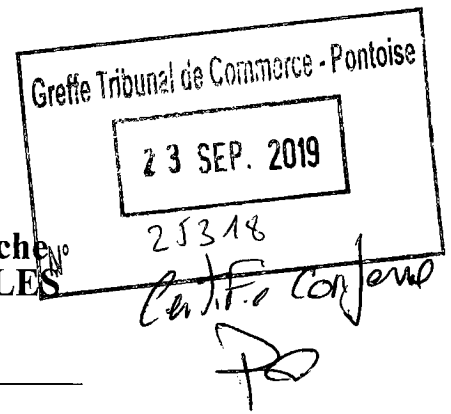
**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 01469
Numéro SIREN : 401 827 514
Nom ou dénomination : SARL A T O PEINTURE

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2019 sous le numéro de dépôt 25318

ATO PEINTURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 impasse de la Croix Blanche
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES
401827514 RCS PONTOISE



PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 3 AOUT 2015

Le 3 août 2015 à 14 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

M. Patrick OLLIER, titulaire de 380 parts sociales, ci 380 parts

Mme Anne-Marie OLLIER, titulaire de 70 parts sociales, ci 70 parts

M. Benjamin OLLIER, titulaire de 50 parts sociales, ci 50 parts

Total des parts des associés présents ou représentés : 500 parts sur les 500 parts composant le capital social.

M. Patrick OLLIER préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés présents et représentés possèdent 500 parts sociales, et en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le PrésidentLa Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article "Capital social" des statuts.
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - MODIFICATION DE L'ARTICLE "CAPITAL SOCIAL"

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la cession de parts intervenue entre :

La société ACTIV'IMMO – 29 bd de la République – 78500 SARTROUVILLE

Et M. Patrick OLLIER – 16 chemin de Cochevis – 95320 ST LEU LA FORET

aux termes d'un acte en date du 3 août 2015, décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

ARTICLE 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 10 000 euros.

Il est divisé en 500 parts, numérotées de 1 à 500, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

M. Patrick OLLIER

à concurrence de 380 parts, ci 380 parts
numérotées de 1 à 280 et de 391 à 490

Mme Anne-Marie OLLIER

à concurrence de 70 parts, ci 70 parts
numérotées de 281 à 350

M. Benjamin OLLIER

à concurrence de 50 parts, ci 50 parts
numérotées de 351 à 390 et 491 à 500

Total égal au nombre de parts composant le capital social : ci 500 parts

Les associés déclarent que ces parts sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes souscrites et libérées intégralement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

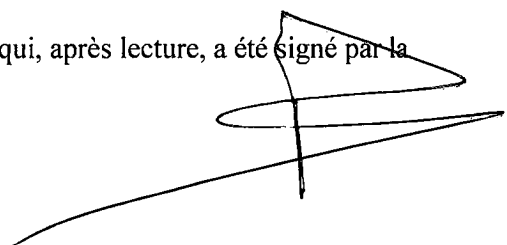
DEUXIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.